

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1342-2013, 18 décembre 2013

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur Michel Fontaine comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Michel Fontaine comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux soit renouvelé pour un an à compter du 6 janvier 2014 au traitement annuel de 197 246 \$;

QUE le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux continue de s'appliquer à monsieur Michel Fontaine selon les dispositions applicables à un hors-cadre du niveau 9 (HC9).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60894

Gouvernement du Québec

### Décret 1343-2013, 18 décembre 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Lafleur comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Pierre Lafleur, directeur général adjoint à la coordination et aux ententes de gestion, ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter des présentes;

QU'à ce titre, monsieur Pierre Lafleur reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Pierre Lafleur soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, monsieur Pierre Lafleur soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60895

Gouvernement du Québec

### Décret 1344-2013, 18 décembre 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur François Dion comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur François Dion, directeur général adjoint au budget et aux politiques de financement, ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter des présentes;

QU'à ce titre, monsieur François Dion reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur François Dion soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;